

Commission : Statuts et Réglementation

Membres présents : Valérie PARISY, René Carl, William Bastien, Marcel Tedesco, Jean-Paul Wirtz, Christelle DEVOITINE, Roland Bohn, Joël Paquis, Pascal Petry, Pascal Prunier, Jacky Tellier, Claude Bompard

Ordre du jour :

1 - CMCD :

Présentation du dernier récapitulatif des envois de janvier 2023. Nous passons en revue tous les départements, il y a quelques points rouges, mais à voir lors du dernier envoi s'ils perdurent. Nous avons enfin pu faire remonter des extractions les nouveaux diplômés mais quelques soucis persistent. L'exemple le plus marquant, le Diplôme de technicien de Valérie Parisy, ne remontent pas dans les extractions, elle n'apparaît nulle part...

Le prochain état sera envoi début avril 2023. Dans le message d'accompagnement nous incitons les clubs à nous faire part de leurs remarques si des noms n'apparaissent pas.

Il est demandé pour les futurs états que le référent qui reçoit les états pour le département 68 soit Pascal Prunier et plus René Carl. Marcel fera la modification.

Nous devons fixer une date pour la dernière réunion de la saison, celle qui évaluera définitivement des CMCD de la saison 22-23. Celle-ci doit se faire entre le 2 et 15 mai 2023, conformément au règlement de la CMCD, une dernière extraction sera faite juste avant et envoyé aux membres de la commission.

Valérie enverra un mail pour faire un sondage sur le plus de présent possible pour les dates du week-end du 3 ou 4 mai ou du week-end du 10 ou 11 mai 2023.

2- Vœux de la FFHB :

Le 24/02/2023, nous avons eu une vision avec Georges Potard de la FFHB pour étudier les différents qui ont été formulés.

- Il est demandé que sur les conventions figure au moins le nom du club porteur en premier. Après on peut mettre autre chose. Le but est de situer géographiquement les rencontres.
- Modification pour les qualifications de licence. Lorsqu'il s'agira d'un renouvellement de licence, sans modification document et avec signature électronique, alors la validation du club qualifiera la licence, il n'y aura plus de qualification ligue.
La ligue qualifiera encore les créations, les renouvellements avec modification de document (comme un nouveau certificat médical), les mutations, les licences blanches... C'est également la ligue qui qualifiera dorénavant les licences en renouvellement de transfert de joueur ou ressortissant étranger.
Les joueurs non professionnels de nationalité étrangère n'auront plus besoin de fournir de titre de séjour.
- Le statut VAP sera supprimé, il n'y aura les mêmes conditions de diplôme pour tous les entraîneurs de N1M.
- Un vœu est fait pour qu'il n'y ait plus de demande de certificat spécifique pour les +55 ans qui souhaitent arbitrer.
- Les licences de type Loisir ne seront plus valide pour être arbitre.

3 – Mode opératoire :

a) Conventions régionales

Nous avons passé en revue le mode opératoire qui reste dans son fonctionnement identique à la saison en court. Une mise à jour avec les modifications de date est faite.

Dès que la FFHB aura mis en ligne les nouvelles versions des conventions et que le CA de la ligue aura validé le nouveau mode opératoire, une communication partira à destination de tous les clubs.

Demande est faite aussi que le nom du club porteur soit aussi mentionné en 1^{er} dans le nom de la convention

b) Licence multi-Club

Le dispositif a connu un très beau succès cette saison avec 34 licences multi-club faite pour la plupart en début de saison.

Mais dont les dernières viennent tout juste d'être faite.

- Proposition au CA de date butoir : plus possible après les congés scolaires d'hivers ou interdiction pour les finalités.

Les clubs ont du mal à comprendre qu'il faut que les 2 documents soient en tapuscrit et nous sommes obligés de faire des retours pour demander à ce que cela soit bien complété.

Le document d'acceptation d'entraîneur qui a été modifié afin de servir de document officiel auprès des arbitres pour passer au-dessus des anomalies de la FDME est apprécié.

Certains clubs qui n'ont pas d'équipe engagé dans une catégorie se servent de ce dispositif et ainsi à contrario le club d'accueil peut monter une équipe que de licence multi-club au lieu de mutation.

- Une proposition va être faite lors du CA pour cette état de fait ne soit plus possible.

4 – Divers :

Christelle demande à Marcel s'il est possible de faire l'extraction des données pour la CMCD d'avril ensemble. Ils conviendront d'un Rdv ensemble si possible, autrement ils se concerteront pour l'envoi de fin mai.

Il est rediscuté de la date prochaine date de réunion pour l'étude des cas posant problème pour la CMCD. Tous sont d'avis qu'il est préférable de la faire en présentiel. Sera invité le représentant de la CTA à cette réunion

Valérie PARISY, Présidente de la Commission, remercie vivement tous les participants pour leur travail de bénévolat et leur présence.